

## Motion Aurélien Clerc et consorts – Valorisation et promotion de la formation duale

### *Texte déposé*

La filière de l'apprentissage est un pilier fondamental pour notre pays et reste un atout considérable dans notre système de formation. Il est d'ailleurs envié par de nombreux Etats dont plus récemment la Chine, les Etats-Unis ou le Canada, qui se sont d'ailleurs manifestés auprès de la Confédération afin de sceller un partenariat. Si ces signes d'intérêts sont réjouissants, un fléchissement au niveau des entrées en apprentissage dans le canton de Vaud est constaté depuis quelque temps déjà.

En 2014, le député PLR Christian Kunze avait déjà déposé une interpellation (14\_INT\_240) relative au manque d'engouement de la jeunesse à suivre une formation professionnelle. Un des volets de cette interpellation était « L'apprentissage trouve-t-il vraiment son public dans le canton de Vaud ? »

Dans le *Numerus* des statistiques de l'Etat de Vaud de juin 2016, on constate une nette diminution des jeunes vaudois qui souhaitent s'engager sur la voie de l'apprentissage. Jusqu'en 1987, au terme de l'école obligatoire, la moitié des élèves (52%) enchaînaient directement par une formation professionnelle. En 2015, ils sont 20%. Les jeunes vaudois et genevois sont les moins « intéressés » de Suisse par la voie de l'apprentissage. Désormais, un jeune sur cinq dit vouloir entrer en apprentissage à la fin de la scolarité obligatoire.

La filière de l'apprentissage est un mécanisme précieux qui repose sur l'acquisition de compétences métiers à la fois par le biais de la théorie, mais également et surtout par la pratique professionnelle en entreprise (voie duale). Pour ne pas perdre cette filière, il y a lieu de mieux valoriser la voie duale.

Il est temps de remettre le système de la formation professionnelle au sein de l'école obligatoire et de promouvoir la voie duale non seulement auprès des jeunes, mais aussi auprès de leurs parents, qui souvent prennent part au choix de la future activité professionnelle de leurs enfants. Cela peut se faire si la formation professionnelle est mieux présentée dans les écoles et si les conseillers en orientation connaissent les milieux économiques. Pour pouvoir valoriser une formation, il faut connaître le milieu qu'elle permet de rejoindre.

Le motionnaire demande au Conseil d'Etat de compléter les lois ou règlements afin d'introduire des mesures pour valoriser et promouvoir la formation professionnelle, notamment en entreprises (voie duale). Parmi ses mesures doivent figurer :

1. L'introduction au sein de tous les établissements scolaires vaudois d'une séance d'information annuelle sur la formation professionnelle, destinée aux élèves de 10 et 11<sup>e</sup> année et à leurs parents avec comme intervenants des représentants d'associations professionnelles des différents domaines.
2. La promotion et la valorisation de façon régulière du préapprentissage.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Aurélien Clerc  
et 40 cosignataires*

### *Développement*

**M. Aurélien Clerc (PLR) :** — La filière de l'apprentissage est un pilier fondamental pour notre pays et reste un atout considérable dans notre système de formation, d'ailleurs envié par de nombreux Etats. Si les signes d'intérêts sont réjouissants, un fléchissement au niveau des entrées en apprentissage dans le canton de Vaud est constaté depuis quelque temps déjà. On constate en effet une nette diminution des jeunes Vaudois qui souhaitent s'engager sur la voie de l'apprentissage.

Jusqu'en 1987, au terme de l'école obligatoire, la moitié des élèves enchaînaient directement avec une formation professionnelle. En 2015, ils sont 20%. Les jeunes Vaudois et Genevois sont les moins

« intéressés » de Suisse par la voie de l'apprentissage. Désormais, seul un jeune sur cinq dit vouloir entrer en apprentissage à la fin de la scolarité obligatoire.

La filière de l'apprentissage est un mécanisme précieux qui repose sur l'acquisition de compétences métier, par le biais de la théorie, mais également et surtout par la pratique professionnelle en entreprise. Pour ne pas perdre cette filière, il y a lieu de mieux valoriser la voie duale.

Il est temps de remettre le système de la formation professionnelle au sein de l'école obligatoire et de promouvoir la voie duale. Cette motion demande au Conseil d'Etat de compléter les lois ou règlements afin d'introduire des mesures permettant de valoriser et de promouvoir la formation professionnelle, notamment en entreprises. Parmi les mesures, nous demandons que figurent les deux suivantes.

- L'introduction au sein de tous les établissements scolaires vaudois d'une séance d'information annuelle sur la formation professionnelle, destinée aux élèves de 10 et de 11e année et à leurs parents, avec comme intervenants des représentants d'associations professionnelles des différents domaines.
- La promotion et la valorisation régulière du préapprentissage.

Je me réjouis d'ores et déjà d'en débattre prochainement en commission étant donné l'importance du sujet.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**